



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des maladies neuro-cardiovasculaires

Question écrite n° 15277

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention des maladies neuro-cardiovasculaires. En France, ces maladies provoquent 30 000 décès par an et constituent la première cause de mortalité chez les femmes et la troisième chez les hommes. La stratégie nationale de santé et le plan national de santé publique « Priorité prévention » de mars 2018 ont donc fait des maladies cardio-neurovasculaires un enjeu de santé publique. Plusieurs leviers ont ainsi été énoncés dont le développement des outils de sensibilisation à la reconnaissance des symptômes de ces accidents cardio-neurovasculaires. Dans la réponse à la question écrite n° 10811 du 30 octobre 2018, est également annoncé l'intention des pouvoirs publics de former 80 % de la population aux gestes de premiers secours et de porter une attention particulière aux formations des jeunes générations. Compte tenu de l'urgence elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui communiquer le détail de ce plan de formation et son calendrier de mise en œuvre. Elle souhaite également connaître les intentions du Gouvernement s'agissant de l'information des familles, tant sur le plan médical qu'administratif, confrontées à la maladie d'un proche.

Texte de la réponse

La formation et l'apprentissage des gestes de premiers secours est une préoccupation constante du ministère chargé de la santé qui contribue à la validation des référentiels de formation et participe notamment aux travaux de l'observatoire national du secourisme placé sous l'égide du ministère de l'intérieur. L'arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » confirme la volonté du ministère de l'intérieur et de celui des solidarités et de la santé de renforcer la formation de la population pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés et les équipes médicales du SAMU. Toutefois, l'apprentissage des gestes de premiers secours et la démarche visant à former 80% de la population relèvent du ministère de l'intérieur en particulier de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. En complément, le ministère chargé de la santé a été à l'initiative de la promotion de la défibrillation précoce associée aux gestes de premiers secours dans l'arrêt cardiaque. À ce titre, le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique a largement contribué à la diffusion d'un parc de DAE « grand public » en permettant à toute personne, même non médecin, d'utiliser un DAE pour une victime d'un arrêt cardiaque. La loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque et ses décrets d'application vont permettre de faciliter l'accessibilité à ces dispositifs médicaux. La sensibilisation aux gestes de premier secours des proches d'une personne atteinte de maladie cardio-vasculaire, et à risque d'arrêt cardiaque soudain, pourra être promue dans le cadre de ces dispositions. Pour des dispositifs généraux d'accompagnement des personnes atteintes de maladie cardiovasculaire, le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches apporte une interface d'information et d'orientation vers les ressources existantes.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15277

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11630

Réponse publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1713